

# COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 21 MAI 2019

PRESIDENT : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : A AMARI – J CHARLES – H. COBAN.

## Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

## Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse :  
[discipline@isere.fff.fr](mailto:discipline@isere.fff.fr)

## À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

### Rappels FMI :

#### Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX :

#### **Si les 2 éducateurs désignés étaient présents**

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

#### **Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent**

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

## **RAPPELS**

**Observations obligatoires :** les arbitres de catégorie AA, D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district. Merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs des jeunes qui est Arnaud MAREY.

**Consultations des désignations** : tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au **samedi matin 10h** pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

**Indisponibilités** : toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités). Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

**Procédure de remplacement** : lors des matchs où il n'y a pas d'arbitres assistants officiels, il est rappelé que les arbitres **doivent eux même faire le remplacement** en notant exactement la minute du remplacement et le numéro des joueurs remplacés et remplaçants, (retranscription fidèle sur la tablette impérative). La vérification des équipements est aussi obligatoire. Cette tâche est à effectuer jusqu'à ce que tous les remplaçants inscrits soient entrés.

## **RAPPEL PAIEMENTS ET RAPPORTS DISCIPLINAIRES**

**Les arbitres doivent produire un reçu officiel lorsqu'ils sont payés par les clubs sur les compétitions qui ne sont pas concernées par la caisse de péréquation.**

**Le formulaire se trouve sur le site du District, rubrique arbitrage, indemnités et frais (puis reçu). L'adresse de l'arbitre (commune) est impérative.**

**Tout document non-conforme peut se voir refuser par un club.**

**Concernant les rapports de matchs pour la commission de discipline du district ils doivent être effectués sur le formulaire officiel se trouvant sur le site du district, rubrique Arbitrage, docs arbitres, rapport circonstancié, à remplir directement sur l'ordinateur et à envoyer à l'adresse indiquée au-dessus du document au district commission de discipline.**

## **COURRIERS DIVERS :**

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

**Commission de Discipline** : fiches navettes concernant les arbitres qui n'ont pas fait de rapport suite à exclusion lors de leur match : arbitres suivants, MEHMET Celem, DUFOUR Stevend, transmis au responsable pour suite à donner.

## **COURRIERS CLUBS :**

US BEAUVOIR ROYAS : demande arbitre, match séniors D6 Poule D du 19/05/2019 le désignateur concerné vous a donné satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

GROUPEMENT FURE ISERE : demande arbitre, match U 15 D2 PB du 18/05/2019, 4 MONTAGNES – GFI - transmis au responsable concerné qui vous donnera satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

ST CHABONNAIS :

a) demande arbitre, match séniors D6 PB du 19/05/2019, ST CHABONS- FC MOIRANS, transmis au responsable concerné qui vous donnera satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

b) Absence arbitre match U15 D3 PG, ST CHABONS – ST ANDTRE LE GAZ, transmis au responsable concerné pour suite à donner, pris note de votre courrier.

FC BARMES NORD ISERE : nous informe que le club de VALLEE DE L'HIEN du match U17 D3 PF du 18/05/2019 étant forfait, ont tout fait pour prévenir l'arbitre sans pouvoir le joindre, pris note.

AJAT VILLENEUVE : demande de remplacement de l'arbitre désigné match D1 ST MAURICE L'EXIL – AJAT VILLENEUVE, du 26/05/2019, transmis au responsable des désignations pour suite à donner.

CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN : transmettent les remerciements et les félicitations à l'arbitre de la rencontre pour son arbitrage lors du match U17, ESTRABLIN – MOS3R. Pris note.

US RUY MONTCEAU : lettre d'évocation suite au dépôt d'une réserve technique en fin de match, transmis au responsable concerné, ainsi qu'à la commission des Règlements pour suite à donner.

FC VALLEE DU GUIERS : courrier de confirmation de présence, suite à la convocation de l'arbitre de leur club en CDA le 21/05/2019 à 19h30 au District.

US CASSOLARD PASSAGEOIS : rapport concernant un incident avec l'arbitre de la rencontre du 18/05/2019 match U17, AS CESSIEU – US CASSOLARD, transmis au responsable concerné, ainsi qu'aux commissions règlement et discipline du district pour suite à donner.

### **COURRIERS ARBITRES :**

MILED Fayçal : courrier d'invitation à son jubilé de fin de saison et fin de carrière d'arbitre, pris note, remerciements pour service rendus à la cause de l'arbitrage, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

EL AKRICHE Béchir : problème de paiement match Futsal FC PICASSO- FC MOIRANS Le club de FC MOIRANS étant absent et donc forfait, n'a pas réglé le paiement des frais de déplacement d'un montant de 31€, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

SEMCHAOUI Mehdi : courrier concernant son match FUTSAL avec le forfait du club de l'OLYMPIQUE NORD DAUPHINE et la prise de contact avec le responsable des désignations FUTSAL. Pris note.

THOMET Jean : envoi de son rapport d'observation pour un jeune arbitre, remerciements.

LOURO Mickael : rapport disciplinaire, concerne la commission de discipline.

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
TES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.